

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 15 (1935)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Comité international des échanges : première session annuelle : 4 et 5 décembre 1934  
**Autor:** Bollier, Alfred  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-889101>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## DEUXIÈME PARTIE — DOCUMENTATION GÉNÉRALE

COMITÉ INTERNATIONAL  
DES ÉCHANGES

PREMIÈRE SESSION ANNUELLE : 4 ET 5 DÉCEMBRE 1934

Cette première session annuelle a fait le procès de l'économie dirigée, elle l'a condamnée à la quasi unanimité. Elle a affirmé que le sauvetage du monde ne pourra s'opérer que dans la coordination des efforts échangistes; pour commencer, elle a recommandé la mise en pratique de la politique de coopération économique entre les nations du bloc-or, puis l'élargissement de cette coopération à d'autres pays de bonne volonté, par le moyen d'accords plurilatéraux.

Elle a décidé d'insister auprès des Gouvernements et d'entreprendre la propagande nécessaire :

a) pour que le rapprochement économique des nations du bloc-or, dans le cadre de la Société des Nations, soit facilité par la sympathie agissante des autres nations, qui ont toutes un intérêt primordial à une stabilisation prochaine de toutes les devises;

b) pour que ce rapprochement, rendu plus étroit par des mesures internationales ayant pour objet l'adaptation de la clause de la nation la plus favorisée aux ententes économiques régionales, soit le point de départ d'une aide matérielle apportée par les nations du bloc-or aux nations européennes qui se sont trouvées dans l'obligation d'édicter des restrictions en matières de devises pour les paiements commerciaux;

c) pour que cet assainissement monétaire de l'Europe permette une reprise générale des échanges internationaux impliquant l'adoption d'une commune mesure des valeurs.

Le Comité international considère, en outre, que la crise économique mondiale a souligné la nécessité et l'urgence d'un assainissement progressif de l'Europe et recommande à l'examen de la S.D.N. et des Gouvernements :

1° La réunion immédiate à Genève de la Commission d'étude pour l'Union européenne, dont le mandat a été renouvelé par la XV<sup>e</sup> assemblée générale de septembre 1934 et qui aurait pour objet :

a) l'unification des législations pour le rapprochement des systèmes juridiques;

b) l'adoption de mesures susceptibles de faciliter le transit ferroviaire et fluvial;

c) l'application des recommandations de la S.D.N. en matière de simplification des mesures douanières et de nomenclature douanière unifiée;

d) la création, pour chaque catégorie de produits, d'un Institut International, ayant pour objet de centraliser la documentation et d'étudier la conjoncture.

2° La réunion prochaine d'une conférence internationale, qui serait préparée par la Commission d'Etude pour l'Union européenne, ayant pour unique objet l'adaptation de la clause de la nation la plus favorisée aux ententes économiques régionales déjà conclues ou en préparation, cette adaptation ayant d'ailleurs été à la fois l'objet de propositions présentées à la Conférence Economique et Monétaire de Londres en 1933, et réclamée par la 7<sup>e</sup> Conférence Pan-Américaine de Montevideo en décembre de la même année.

Après ces recommandations d'ordre général, voici un vœu à propos des contingents qu'il nous paraît intéressant de reproduire *in extenso* :

Le Comité International des Echanges, considérant que les contingents, constituant un moyen de défense exceptionnelle, doivent avoir un caractère essentiellement provisoire; considérant que leur suppression s'impose, sans que celle-ci puisse entraîner d'office un relèvement des droits de douane correspondants, dont la nécessité ne doit pas être présumée; considérant que doivent être condamnées toutes mesures de guerre douanière et notamment toutes mesures de prohibition d'importations ouvertes ou déguisées; recommande à l'examen attentif des Gouvernements les modalités suivantes qui devraient les inspirer pour le retour progressif à la liberté des échanges :

1° Reviser les contingents existants et supprimer tous ceux qui seront reconduits ne pas répondre à ce caractère, en les remplaçant, le cas échéant, par un aménagement raisonnable des tarifs, étant entendu qu'en aucun cas une augmentation tarifaire ne doit être superposée aux contingents existants;

2° Ne pas créer de nouveaux contingents, sous réserve de l'étude des mesures nécessaires, en cas de bouleversement monétaire ou de brusque rupture d'une entente internationale entre producteurs;

3° Limiter l'application des contingents, en durée et en étendue, au strict minimum; fixer les quantums pour une période déterminée en tenant compte, toutefois, des variations saisonnières et sans les frapper d'une période à l'autre de réductions arbitraires;

4° Ne pas transformer le taux des taxes sur les licences d'importation en un supplément dissimulé de droit de douane;

5° Subsidiairement et d'un point de vue général, chercher toujours à rétablir l'équilibre des échanges par une augmentation des exportations nationales plutôt que par une réduction des importations étrangères, sans rechercher dans tous les cas l'établissement d'un strict équilibre de pays à pays, lorsqu'il ne cadre pas avec les possibilités des courants normaux d'échanges.

Quels sont les résultats pratiques qui se dégagent de cette réunion?

Pour ceux qui sont en contact permanent avec les difficultés présentes, il est sans doute possible de devoir constater que depuis le premier Congrès international des Echanges, qui a eu lieu en avril 1933, et où l'anathème avait déjà été jeté, avec un bel ensemble, à l'économie dirigée en général et à la pratique dogmatique du continglement en particulier, rien n'a été modifié, si ce n'est que pour consacrer l'arbitraire. Il est affligeant de devoir reconnaître qu'au moment même où les Gouvernements et la plupart de leurs conseillers constatent la faillite de la politique de restriction et affirment la nécessité d'en sortir au plus vite, d'autres mesures restrictives viennent encore alourdir les relations économiques entre les pays. Le Comité International des Echanges a fait de très louables efforts de propagande en vue de rallier toutes les bonnes volontés. Si la première Session annuelle en est encore et surtout au stade des vœux, il n'en reste pas moins que cette manifestation a fort bien démontré que la propagande a porté des fruits. Les adeptes d'une orientation vers une plus grande liberté d'échanges ont augmenté en quantité et en qualité.

M. Alterman a défendu sa conception avec beaucoup d'ardeur et il a tenu à déclarer qu'il était homme d'action. Souhaitons-lui donc que les vœux qui ont été formulés soient suivis très rapidement de premières réalisations.

Si pour des raisons d'opportunité nos délégués ont dû se borner de rester des observateurs, nous pouvons affirmer, et toute notre activité l'atteste, que nous sommes pleinement acquis à toutes mesures susceptibles de hâter le retour vers une plus grande liberté d'échange entre la France et la Suisse, d'une part, et entre les autres pays, d'autre part.

Nous avons été parmi les premiers à mettre en garde contre les dangers d'une politique de restrictions et ses répercussions néfastes sur l'ensemble des marchés extérieurs et intérieurs, et portant sur les ressources de l'Etat et des citoyens.

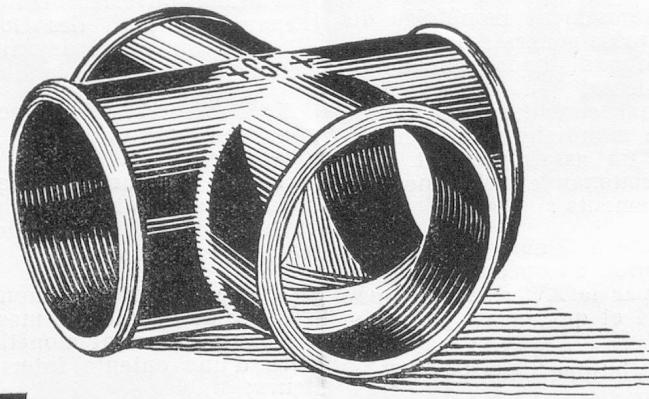
Nous n'avons pas nié la nécessité provisoire de certaines mesures de protection, à condition qu'elles restent strictement limitées, au lieu d'être généralisées.

La guerre, et l'après-guerre ont jeté l'économie mondiale hors de ses gonds, il faut qu'elle rentre dans son état primitif, toutes proportions gardées, s'entend; car certaines évolutions économiques et sociales resteront définitivement acquises.

Toute mesure qui tendrait à s'opposer à cette normalisation, à cette égalisation des valeurs : argent ou marchandise, est vaine; tôt ou tard elle s'avèrera inopérante ou directement nuisible.

Alfred BOLLIER,  
Vice-Président de la Chambre de Commerce  
Suisse en France.

## RACCORDS SUISSES EN FONTE MALLÉABLE



**+GF+**

Depuis toujours  
les Meilleurs.